

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



**Objet : Affaire n° 22S0010 Accord-cadre à bons de commandes
Lot 2 : Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditatives
Groupement de commandes Ville de Villeneuve d'Ascq/Centre communal
d'action sociale de Villeneuve d'Ascq**

N° : VA_DEC2025_656
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le
cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le
seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à
1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société WEX EUROPE SERVICES domiciliée à PARIS
(75001), l'avenant n°1 du lot 2 - Fourniture de carburant au moyen de cartes
accréditatives afin de palier à l'évolution des prix du carburant.

Montant maximum annuel du lot 2 : 160 000,00 € TTC

Avenant n°1 : 16 000,00 € TTC représentant une hausse de 10%

Nouveau montant maximum du lot 2 : 176 000,00 € TTC

Imputation comptable : 60622 020 2300
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.6 CTM

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 22 septembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-213904-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 24 septembre 2025